

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE DÉCHÈTERIE

En cas de perte ou de vol de votre première carte de déchèterie, veuillez le déclarer à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch afin d'éviter toute utilisation frauduleuse.
Une autre carte peut vous être délivrée pour un montant de 6 euros.

Pour recevoir votre nouvelle carte d'accès, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et le renvoyer par la poste accompagné du règlement de 6 € à l'ordre du Trésor public, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
Hôtel de Communauté
10, rue de Wendel BP 20176
57705 Hayange CEDEX

Vous pouvez aussi vous procurer directement votre carte en vous présentant aux horaires d'ouverture du siège de la Communauté d'Agglomération avec le règlement (chèque ou espèces) correspondant.

DÉCHÈTERIE DE FLORANGE (ZI Ste Agathe) et DÉCHÈTERIE DE HAYANGE (ZI St Jacques)

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) :
Du lundi au samedi, de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le dimanche de 9h à 12h
Fermées les jours fériés

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) :
Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le dimanche de 9h à 12h
Fermées les jours fériés

DÉCHÈTERIE DE ALGRANGE (ZI de la Paix)

Horaires :
Consultez les horaires de la déchèterie de Algrange sur notre site internet :
www.agglo-valdefensch.fr rubrique vie pratique / les déchets



BON DE COMMANDE ET PAIEMENT à retourner à l'adresse ci-dessous

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : ☒ Mail :

Renouvellement de la carte de déchèterie

Paiement : Chèque à l'ordre de la Trésorerie publique de Hayange Espèces

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer le public d'actions de sensibilisation à l'environnement et à la livraison de votre matériel. Les destinataires et les responsables du traitement des données sont le président et le service environnement de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. La réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (règlement «RGPD»), actuellement en vigueur dans toute l'Union Européenne, vise à mieux protéger les données privées des citoyens et éviter leur utilisation à des fins commerciales non désirées. Les données recueillies dans ce questionnaire ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de retrait de votre consentement en contactant la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à l'adresse : communication@agglo-valdefensch.fr

